

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	73
Pouvoirs :.....	18
Votants :.....	91
Suffrages exprimés :	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

DELIBERATION N° CC/23-167**Assainissement****Assainissement non collectif : tarifs 2024 des prestations de vidanges et d'entretien des ouvrages**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *15 décembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 21 décembre 2023 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAÈVE (MERCEY), Bernard LBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC

(SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Arnaud LANGLOIS (suppléant de Agnès MARRE - SUZAY)

Absents :

Claude LANDAIS (GIVERNY), Lydie LEGROS (HECOURT), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Gabriel SINO (VERNON)

Absents excusés :

Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Romain BOURGINE (MEREY)

Pouvoirs :

Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU (CHAMBRAY), Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Aline BERTOU (GADENCOURT), Sarah BOUTRY a donné pouvoir à Pascal JOLLY (GASNY), Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Sylvain BIGNON a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD (LE CORMIER), Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE (MESNIL VERCLIVES), Lydie CASELLI a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Nicole BALMARY a donné pouvoir à Dominique MORIN (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN a donné pouvoir à Martine SEGUELA (VERNON), Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MÉNARD (VILLEGATS)

Secrétaire de séance : Didier COURTAT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De mettre en application des tarifs relatifs aux prestations de vidange et d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif ci-annexés à compter du 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble du territoire de Seine Normandie Agglomération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

PRESTATION DE VIDANGES et/ou CURAGES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)

Désignation des ouvrages figurant au B.P.U	Unité	Tarifs 2nd semestre 2023		Tarifs 2024		Evolution des tarifs	
		Intervention programmée	Intervention d'urgence	Intervention programmée	Intervention d'urgence	Intervention programmée	Intervention d'urgence
		En € TTC	En € TTC	En € TTC	En € TTC	En %	En %
Fosses toutes eaux, fosses septiques, fosses étanches, bac à graisses (y compris 1 bac dégraisseur ou 1 préfiltre inclus dans le forfait de vidange)							
Vidange de 0 à 3 000 litres (m ³)							
Fosse septique 1 seul bac à graisses ou préfiltre < 500 litres est compris dans le forfait	F	250	365	280	400	12,0%	9,6%
Au-delà de 3 000 litres ⇒ Coût du m ³ supplémentaire jusqu'à 6 000 litres	m ³	30	45	30	45	0,0%	0,0%
Tarif déplacement supplémentaire si volume supérieur à 6 000 litres	F	195	300	215	300	10,3%	0,0%
Débouchage	F	85	120	85	150	0,0%	25,0%
Vidange complexe (vide sanitaire, passage à travers la maison, accès difficile...)	F	95	195	95	195	0,0%	0,0%
Bac à graisses							
Volume jusqu'à 500 litres	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Volume de 501 litres à 1 000 litres	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Volume au-delà de 1 000 litres	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Coût supplémentaire par tranche de 500 l							
Déplacement si uniquement vidange du bac à graisses (Volume maximum 3 000 litres)	F	250	360	275	400	10,0%	11,1%
Préfiltre séparé							
Vidange et nettoyage d'un préfiltre séparé de la fosse	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Déplacement si uniquement vidange du préfiltre	F	250	360	275	400	10,0%	11,1%
Poste de relevage							
Vidange et nettoyage du poste de relevage - Volume jusqu'à 500 litres	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Coût supplémentaire au delà de 500 litres et par tranche de 500 litres	F	25	60	30	70	20,0%	16,7%
Puisard							
Vidange puisard de 0 à 3 000 litres (m ³)	F	250	365	300	425	20,0%	16,4%
Au-delà de 3 000 litres ⇒ coût du m ³ supplémentaire jusqu'à 6 000 litres	m ³	30	45	30	45	0,0%	0,0%
Tarif déplacement supplémentaire si volume supérieur à 6 000 litres	F	195	300	215	300	10,3%	0,0%
Filière compacte ou Micro-station							
Entretien de filière compacte (selon préconisations du constructeur)	F	250	365	275	400	10,0%	9,6%
Entretien de micro-stations	F	250	365	275	400	10,0%	9,6%
Curage et nettoyage simple du regard de répartition et de l'ensemble des réseaux, y compris test de bon écoulement							
Débouchage des canalisations	F/H	175	275	195	275	11,4%	0,0%
Mise en place tuyaux au-delà de 40 ml : jusqu'à 60 ml maximum, au-delà application du forfait de vidange complexe							
Déplacement sans intervention	F	200	300	220	300	10,0%	0,0%